

Lutte contre la cherté de la vie au Bénin Les propositions de la Ligue pour la défense du consommateur

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) a animé une rencontre avec la presse hier après midi à la maison des médias Thomas Mègnassan. Occasion pour Romain Abilé Houéhou de faire des propositions durables pour endiguer les crises relatives aux prix des produits de grande consommation.

Joël Yanco

Augmenter significativement la production nationale en produits alimentaires bruts et transformés, que les consommateurs adoptent des habitudes alimentaires intraverties valorisant et privilégiant les produits locaux, que les minerais de fer découverts à certains endroits du territoire national soient extraits et transformés localement. Voilà les trois principales propositions faites par la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) pour mettre durablement les béninois à l'abri des souffrances actuellement vécues face à la flambée des produits de grande consommation. C'était hier après midi à la maison des médias Thomas Mègnassan deotonou au cours d'une rencontre

avec la presse. Ayant à ses côtés Bernard Dossou Dossa de "Que choisir Bénin" et Martin Assogba de "Alcra", le président de la Ldcb, Romain Abilé Houéhou a d'abord informé les professionnels des médias sur la gestion de la flambée des prix des produits de première nécessité dans certains pays de la sous-région ouest africaine avant de faire un bilan des mesures prises par le gouvernement béninois pour combattre la cherté de la vie. A ce titre "une analyse des mesures prises par le gouvernement pour juguler la hausse des prix des produits de grande consommation révèle que le gouvernement a pris à cœur de soulager à court, moyen et long terme la souffrance des consommateurs du Bénin. Et même d'inverser la tendance en permettant au pays de produire massivement pour se mettre à

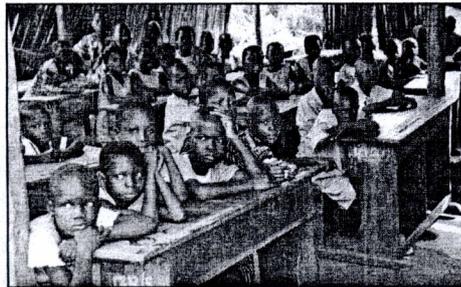
l'abri de telles contingences", a souligné Romain Houéhou. Malheureusement, force est de reconnaître que les prix prescrits par le gouvernement ne sont pas appliqués surtout par les commerçants de détail auprès de qui se ravitaillent la plus part des consommateurs. Ce qui fait que les allègements fiscaux et douaniers qui devraient, par une logique d'échelle, se répercuter jusqu'aux prix de détail, ne profitent pas aux consommateurs finaux. La ligue pour la défense du consommateur au Bénin lance donc un appel à tous les consommateurs pour que dans un élan de solidarité ils se mobilisent à ses côtés afin de soutenir de façon méthodique les actions du gouvernement qui concourent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Préparatifs pour les examens de fin d'année dans le scolaire Dernier virage pour candidats et enseignants

Le vent frais des examens de fin d'année scolaire souffle à l'horizon. Progressive-ment l'année scolaire tend vers sa fin. A cette période de l'année, priorité est donnée aux candidats des examens de fin d'année des différentes écoles publiques et privées du Bénin.

Casimir Kpédjo

Les mois de mai point à l'horizon. C'est le dernier virage pour écoliers, élèves et enseignants, surtout les candidats aux différents examens scolaires. Le rythme cardiaque de certains candidats augmente selon qu'ils pensent à leurs examens ou selon qu'ils décomptent les jours. Juin, c'est le moi par excellence des grandes compositions d'épreuves des trois examens selon l'agenda du gouvernement mis en exécution par les différents ministères en charge de l'éducation. Mais avant ce mois, place est donnée en ce moment aux révisions au sein des différents groupes pédagogiques selon qu'ils ont des candidats aux Certificats d'Etude primaire Cep, Brevet d'Etude du premier Cycle (Bepe) ou au baccalauréat. Le mois de mai, soit 31 jours est le reste de la période préparatoire pour les différents candidats, leurs encadreurs et leurs parents. Dans les écoles et collèges du privé comme du public, le temps presse. Si pour les uns (les candidats et leurs encadreurs), il s'agit de mémoriser les notions essentielles ou de finir le programme mis en exécution : pour les autres (parents), il s'agit de veiller au régime alimen-



Les élèves ont le regard tourné vers le succès

taire et la mis en condition ; à l'hygiène morale et sanitaire de leurs progénitures, candidats à l'un ou l'autre des trois examens. Dans les salles de classe visitées, les programmes d'enseignement sont exécutés à plus 80% pour certains, entièrement pour d'autres. Le premier cas est souvent rencontré dans le public où l'année a été jonchée de grève et de tension sociale. Mais les enseignants rassurent les uns et les autres que la faille ne viendra pas d'eux. Du côté des jeunes apprenants, l'on s'affaire pour ne pas faire piètre figure. Les résultats catastrophiques de l'année précédente galvanisent bon nombre d'entre eux. Une minorité dit

avoir encore la psychose de ces résultats en esprit. Dans l'ensemble, les candidats disent ne pas être encore prêts pour la joute scolaire de la première semaine de juin 2008. Sous l'effet de la psychose soit du retard dans l'exécution des programmes, soit de l'examen lui-même ou encore des résultats catastrophiques de la session dernière, les candidats aux Cep et leurs encadreurs demandent le report de cet examen. Il le souhaite pour la semaine après le baccalauréat. Une doléance qui n'est pas encore un acquis. Mais en attendant, les uns et les autres s'affèrent autour d'un seul idéal : la réussite.

Promotion des stations trottoirs pour lutter contre la vente de l'essence frelatée au Bénin

L'informel disparaît au profit du formel

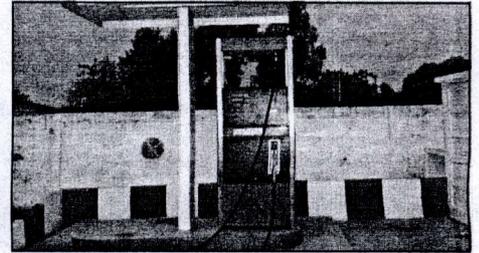
La question de l'essence frelatée communément appelé "kpayo" au Bénin a longtemps été et demeure une épine dorsale aux populations béninoises et au pouvoir public. Dès sa formation le gouvernement du changement a engagé une série de réformes pour réglementer ce secteur informel. A la grande satisfaction près de tous, les stations trottoirs ou encore minis stations sortent de la terre comme des champignons dans les villes du pays.

Chris-Amos Aholou

La commercialisation de l'essence frelatée au Bénin a toujours été un casse-tête pour le gouvernement et les populations. Ces problèmes d'ordre économique et social et sont essentiellement liés à la gestion de ce produit très inflammable. En effet, nul n'ignore le danger que représente la vente de l'essence aux abords des voies, dans les agglomérations et surtout son stockage dans les habitations. On a encore en image les nombreux incidents dramatiques qui ont survécu dans ce secteur. Bien souvent, le kpayo est transporté par des moyens de fortune mettant les acteurs de la chose dans une situation de danger permanente. Donc, beaucoup d'indices allient à l'avantage de la suppression de ce commerce dangereux. Mais en face il y avait les conséquences sociales immédiates qui découleraient de la prohibition radicale de la commercialisation de l'essence frelatée au Bénin. Le gouvernement en avait bien conscience. Les accords de libre partenariat économique que le président Boni Yayi avait voulu négocier avec l'ancien président nigérian Oluségún Obassandjo lui imposaient l'engagement d'assainir le secteur. Puisque, le kpayo provient essentiellement du Nigeria. Mais comment faire face à ce problème sans mettre au chômage les nombreux béninois qui vivent de ce commerce ?

En effet, ce secteur nourrit à lui seul des milliers de familles béninoises qui faute d'emploi, n'ont eu d'autres alternatives que de se recaser dans ce secteur pour assurer leur survie. Alors, le gouvernement ne pouvait subitement mettre fin à la commercialisation de l'essence frelatée sans s'attirer des ennuis sociaux. Ainsi, la question de l'informel est devenue un os dans la gorge du pouvoir. Dans ce climat de dualité dans lequel il s'est retrouvé, le gouvernement a été obligé de penser à une solution alternative qui est celle de la promotion des stations services trottoirs communément appelés les "pompe-trottoirs". Aujourd'hui, l'implantation dans tout le Bénin de ces stations est un début de solution pour le problème du kpayo.

Comment en est-on arrivé là ?



Une station trottoir déjà en service

Selon Claude Allagbé, directeur de la promotion du commerce intérieur au ministère du commerce, en raison de l'hypercentrophie du secteur informel de vente des produits pétroliers, le Bénin s'est retrouvé insuffisamment couvert en infrastructures de produits pétroliers. Il y avait une station service pour 30 mille à 40 mille habitants alors que la norme requise exige une station pour 8 mille habitants. Lorsque le gouvernement a décidé d'engager la lutte contre la vente de produits prohibés plusieurs problèmes se sont posés tel que l'insuffisance des stations-service. Si on chassait les commerçants du kpayo comment allait-on satisfaire convenablement la forte demande sur le marché ? C'est ce qui a poussé le gouvernement à donné son accord favorable à la création et à la promotion des mini-stations trottoirs. Cette mesure avait un double objectif. D'une part cela devait permettre de résoudre la question de l'insuffisance en infrastructures de produits pétroliers et d'autre part d'assurer le rapprochement desdits produits au niveau des populations.

Les mesures prises par le gouvernement

La promotion de ces stations trottoirs importait bien au gouvernement d'autant plus qu'elle met à l'abri de toute crise économique-sociale. Il a donc facilité la concrétisation de cette mesure en ayant encouragé le mouvement de construction de ces stations par l'exonération des droits d'inscription des dossiers de demande. En effet, les ministères du commerce, de l'énergie et de l'environnement ont pris conjointement un arrêté interministériel qui porte sur la suppression provisoire des droits d'ins-

truction des dossiers de construction des pompes-trottoirs. Mieux encore, le gouvernement a reconstruit dans la loi de finance 2007 la disposition d'exonération sur les matériels de construction des stations-service. Il convient ici de dire que le gouvernement a véritablement joué sa partition dans la promotion desdites stations, en prenant les mesures nécessaires pour la réussite de l'initiative.

Les conditions d'ouverture des stations-trottoirs

Sur ce point, la réglementation est claire. Selon le directeur de la promotion du commerce intérieur Claude Allagbé, il faut forcément être une société agréée dans le domaine du pétrole pour installer une station-service. Toutefois, toute personne physique qui dispose des moyens peut aller en collaboration avec une société agréée pour ouvrir une station. Généralement, les promoteurs des stations sollicitent l'emplacement auprès de la municipalité de la localité où ils désirent s'installer contre le paiement d'une rétribution mensuelle ou annuelle selon les clauses du contrat noué ainsi. Les promoteurs de ces stations trottoirs sont tenus de respecter la législation commerciale en vigueur au Bénin ainsi que la législation de l'exploitation des infrastructures pétrolières.

Ceux qu'en pensent les vendeurs et les consommateurs du Kpayo

L'idée de promotion des stations trottoirs apparaît aux yeux des consommateurs comme une mesure sociale qui vise à résoudre l'épineux problème de l'essence frelatée. Pour Pierre Boko, conducteur de taxi-moto, la prolifération de ces stations aux abords des voies embellit les villes et participe donc de l'émergence du Bénin dont parle le président Boni Yayi. Cependant, il demeure sceptique sur la consommation de l'essence dans le secteur formel. Ce conducteur se réjouit bien du fait que la promotion des stations trottoirs n'ait pas pu faire disparaître le kpayo. Car pour lui, l'essence frelatée est toujours accessible pour les consommateurs. Selon une vieille revendeuse de l'essence frelatée, Irène Adjabahou (15 ans de carrière), "on ne peut pas nier que le gouvernement a bien fait. L'avantage de ces stations est qu'elles desservent ceux qui connaissent les panes d'essence dans la nuit. Mais j'ai remarqué que malgré les stations trottoirs les genres continuent de venir vers le kpayo".

Sit-in des ouvriers des cimentiers du Bénin

Vers un boycott des activités

Les travailleurs des trois sociétés productrices de ciment au Bénin sont fâchés et ils menacent de déposer le tablier si leurs employeurs respectifs ne prêtent pas oreilles attentives à leurs préoccupations. C'est à travers un sit-in tenu à leurs sièges respectifs hier jeudi 24 avril 2008 que la Fédération Nationale des Syndicats de Travailleurs de sous Secteur Cimentier au Bénin (Fensytrascib) a tiré la sonnette d'alarme pour informer l'opinion de ce qui se passe dans ce sous secteur.

Charles Eytayô Yaï

Pour contraindre leurs employeurs respectifs à rechercher ensemble avec le gouvernement les solutions appropriées et immédiates aux problèmes dont ils subissent les affres quotidiennes, les travailleurs du sous-secteur cimentier, réunis autour de leur fédération sont sortis de leur mutisme hier. Le sit-in par lequel ils se sont mani-

festés ce jeudi est : à les entendre : à la fois, un cri de détresse, un signe de mécontentement et un signal fort au gouvernement. Dans leur déclaration lue ; à la Seb par François G. Houssou, Secrétaire Général Fédéral, à Cimbenin par madame Rose Sagbo, Trésorière Générale et à Seb Lafarge par Michel Zohonkon, les cimentiers demandent aux autorités de faire tout pour sauver le sous secteur des problèmes qui minent son déve-

loppement et qu'une attention particulière soit désormais accordée aux travailleurs. Ils préconisent aussi un partenariat gagnant-gagnant dans lequel : l'Etat trouve son compte, les employeurs engrangent des profits, les travailleurs sont mieux traités et les populations mieux servies. Mais ils exigent de leurs employeurs respectifs et du gouvernement l'adoption d'une politique nationale claire en matière de ciment. à moyen et

long terme au Bénin, le paiement des droits acquis aux anciens agents de l'ex Seo et la clarification du sort réservé au complexe cimentier d'Onigbolo pour sa privatisation afin d'apaiser les travailleurs. En recevant la déclaration, le Directeur Général de la Société des ciments du Bénin (Seb) Dieudonné Sèlloka a d'abord saisi la haute portée de la manifestation des travailleurs. Espérant que dans un esprit de discernement une

suite de consensus sera trouvée, le Dg Seb croit que la solution définitive ne peut être trouvée que dans une action conjointe. Quant au Directeur Général de Cimbenin Lofgren Martin, après avoir salué la liberté syndicale au Bénin a exprimé sa compréhension des préoccupations des travailleurs du sous secteur cimentier. Il laisse entendre qu'un dialogue pour la résolution des problèmes pareils est déjà engagé avec le gouvernement.